



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

(Article L. 2121.25 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil neuf, le douze février à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de M. Guy MALHERBE, Député-Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MALHERBE, Député-Maire ;

M. DECUGNIERE, M. SCOUPE, M. MARTEAU, M. LEGOUGE, Mme BESSE, Mme SOULAS, Mme NOËL, Maires adjoints ;

M. SEZNEC, M. CADENAT, M. CHINARDET, M. LEBRUN, M. TAINGUY, Mme BADOUIX-VERGNES, Mme GAILLARD, Mme BONDY, Mme AUGUSTO, M. GALLET, Mme MEZZAROBBA, Mme CASTAINGS, Mme LEGRAND, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme TRICHOT, par M. MALHERBE, Député-Maire ;

M. CROS, par Mme NOËL, Maire adjoint ;

Mme MICHEL, par M. LEGOUGE, Maire adjoint ;

Mme SEVIN, par Mme SOULAS, Maire adjoint ;

Mme PAPE, par M. CADENAT, Conseiller municipal ;

M. RONSMANS, par Mme BADOUIX-VERGNES, Conseiller municipal ;

M. STAN, par M. GALLET, Conseiller municipal.

ETAIT EXCUSE :

M. CHABANE.

Secrétaire de séance : **Mme AUGUSTO.**

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 45 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

- **Eloge funèbre de M. GRIPERAY** prononcé par M. le Maire.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2008.**
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Communications**
 - ▶ **M. le Maire présente une communication sur l'intérêt communautaire attaché aux compétences de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE.**

► **M. le Maire présente une communication sur le Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté d'Agglomérations d'EUROP'ESSONNE.**

- **CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT « FOCEL » POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE EDUCATIF AU CHATEAU DE ST OUEN LES VIGNES (37) DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL VALERY**
Rapporteur : V. Soulas

Mme SOULAS indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser la signature d'une convention entre la commune d'Epinay sur Orge et l'organisme FOCEL.

Le budget correspondant à ce séjour s'élève à 22.112,48 €. Il comprend les frais de séjour, de déplacement, et les indemnités versées aux enseignants.

Le prix de revient par élève est de : 387,94 €

Le projet de délibération est **adopté à l'unanimité.**

- **PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AU VOYAGE SCOLAIRE EDUCATIF DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL VALERY**

Mme SOULAS indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'approuver les tarifs de participation des familles qui sont calculés en fonction du prix de revient du séjour. Ils correspondent à un pourcentage de ce prix basé sur le quotient familial, la commune participant de 20 à 90 % au coût du séjour. La commune verse aux enseignants qui accompagnent les élèves une indemnité journalière de 19,06 €.

Le projet de délibération est **adopté à l'unanimité.**

- **ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FEUX DE SIGNALISATION TRICOLERE AU CARREFOUR GRANDE RUE – RUE DU MAUREGARD**

M. SCOUPE indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux de remplacement des feux de signalisation tricolore au carrefour Grande Rue – Rue du Mauregard.

Il rappelle que l'avis d'information de cet appel d'offre a été publié au BOAMP sous le n° 08.261664 avec une date de réception des offres fixée au 29 décembre 2008.

Il informe que le 6 janvier 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a examiné les offres de sept entreprises (ETDE, STPEE, SPIE, PRUNEVIEILLE, FORCLUM, CITEOS, SATELEC).

Le choix de l'entreprise s'est effectué sur la base de 2 critères : le prix (60 %) et le mémoire technique (40 %).

M. SCOUPE indique que la commission a alors retenu l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise CITEOS pour un montant de 128 072,46 € TTC.

Le projet de délibération est **adopté à l'unanimité.**

▪ **ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE BALAYAGE MÉCANIQUE ET MANUEL DE LA VOIRIE**

M. SCOUBE indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer un marché pour la propreté de la ville, balayage mécanique et manuel.

Il rappelle que l'avis d'information de cet appel d'offre a été publié au BOAMP n° 08.262471 avec une date de réception des offres fixée au 29 décembre 2008.

Il informe que le 14 janvier 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a examiné les offres de 4 entreprises (SAER, EUROPE SERVICE VOIRIE, SITA et SENET).

Le choix de l'entreprise s'est effectué sur la base de 2 critères : le prix (60 %) et le mémoire technique (40 %).

Il indique que la commission a alors retenu l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise SENET pour un montant annuel de 133 901,76 € TTC.

Le projet de délibération est **adopté à l'unanimité**.

▪ **LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2008**

M. SCOUBE rappelle que chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, M. le Maire doit publier la liste des marchés supérieurs à 90 000 € hors taxes conclus l'année précédente, conformément à l'article 138 du Code des marchés publics.

M. SCOUBE indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de prendre acte de ce fait.

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation de la liste des marchés conclus en 2008.

▪ **SIVOA : PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES – TARIFS 2009**

M. LEGOUGE précise que le Comité du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval, a décidé en 1998, de modifier des règles de perception de la participation pour raccordement à l'égout assise sur l'article L 35-4 du Code de la Santé Publique.

- Le Comité du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval vote uniquement les taux concernant ledit Syndicat en fonction de la consommation de la construction.
- Le Conseil municipal vote les taux concernant la part communale.

M. LEGOUGE indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de fixer la part de la taxe revenant à la commune et au Syndicat intercommunal.

Le projet de délibération est **adopté à l'unanimité**.

▪ **SIAVHY : PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES – TARIFS 2009**

M. DECUGNIERE informe que lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette a fixé, pour l'année 2009, le montant de la taxe pour participation au raccordement au réseau d'eaux usées due par toute personne physique ou morale qui construit ou agrandit un bâtiment à usage d'habitation, de bureau ou d'activité industrielle dès lors que ce constructeur ne réalise pas de station d'épuration individuelle et qu'il procède au raccordement de sa construction sur le réseau d'assainissement existant ainsi que la loi lui en fait obligation.

M. DECUGNIERE indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de confirmer cette délibération qui fixe la part de la taxe revenant à la commune et au syndicat intercommunal.

Le projet de délibération est **adopté à l'unanimité**.

▪ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2009 CONCERNANT LE BUDGET DE LA VILLE ET CELUI DE L'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire rappelle que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il indique que celui-ci doit être l'occasion d'examiner les grandes priorités du budget primitif à la lumière des contraintes budgétaires qui imposent de faire des choix.

M. le Maire présente une rétrospective des dépenses et des recettes depuis 2001 et les orientations budgétaires retenues pour 2009. Il précise que le dossier transmis aux Conseillers municipaux comprend des tableaux chiffrés retraçant l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de 2001 à 2008, une situation provisoire du compte administratif de la ville, du budget de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008 ainsi qu'un bilan des investissements réalisés de 2001 à 2008.

EVOLUTION RETROSPECTIVE DES DEPENSES ET DES RECETTES DEPUIS 2001

La commune connaît depuis toujours une situation financière tendue qui ne laisse pas de marge de manœuvre. Cette situation tient à la faiblesse du produit de la taxe professionnelle dans le produit des impôts (11,82 %) qui repose essentiellement sur les impôts ménages (taxe d'habitation 55,12 %, foncier bâti 32,80 %) ⁽¹⁾.

(1) Année 2006, dernière année avant la création de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE, la taxe professionnelle est remplacée aujourd'hui par le versement de l'attribution de compensation.

Cette situation tient aussi au fait que notre commune « baigne » dans un territoire où les services publics de proximité sont nombreux et de qualité et que la commune se doit d'offrir, et offre d'ailleurs à la population, des services répondant à leurs besoins mais qui coûtent de plus en plus chers, sans que pour autant une véritable péréquation financière entre les communes « riches » et les communes « pauvres » soit assurée.

Concilier la satisfaction des besoins de la population et les contraintes financières est un souci permanent, mais un exercice très difficile.

Cette situation a été exposée et expliquée aux Spinoliens dans les publications municipales.

C'est pourquoi la commune a toujours été candidate à entrer dans une communauté d'agglomération afin d'y trouver une péréquation des ressources et des charges. Par ailleurs, parmi ces projets, figure la création d'un parc d'activités économiques qui apportera des ressources supplémentaires et des emplois.

Section de fonctionnement

Sur la période 2001-2008, les dépenses de fonctionnement ont été contenues. Elles ont progressé de 2,41 % en moyenne annuelle.

Toutes les dépenses ont été maîtrisées. Les charges à caractère général ont progressé de 10,14 %, soit 1,45 % en moyenne annuelle, celles de personnels de 17,38 %, soit une moyenne annuelle de 2,48 %. Les intérêts de la dette diminuent de - 1,51 % du fait de l'évolution favorable des taux et de la gestion active de la dette.

Cette maîtrise des dépenses et une évolution similaire des recettes, + 2,65 % en moyenne annuelle, ont permis malgré tout à la commune de toujours respecter la règle de l'équilibre budgétaire et de dégager une épargne de la section de fonctionnement.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de la commune concernent pour l'essentiel la réhabilitation, la modernisation et la mise aux normes sans cesse évolutive des équipements publics.

Toutefois, la période a été marquée par la fin des opérations financières de la construction de la salle du Millénaire (2.570 M€) et le financement de l'école maternelle Albert Camus détruite par un incendie (2,707 M€).

Ces opérations, tout à fait exceptionnelles pour la commune, expliquent le caractère discontinu de l'évolution des dépenses d'investissement (hors dette) ponctuées par des « pics » de dépenses suivis d'un retour à une situation normale.

La capacité d'autofinancement brute et le ratio de désendettement ont suivi la même évolution.

M€	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Capacité d'auto finan. brute	957	1.154	1.169	821	621	1.052	1.261	1.497
Encours de dette	9.800	9.686	10.132	10.656	11.399	11.892	11.460	11.060
Ratio de désendettement	10,24 %	8,39 %	8,66 %	12,97 %	18,35 %	11,31 %	9,09 %	7,39 %

Source DGCP - Année 2008 calculée avec la Trésorerie Principale à l'issue des opérations de fin gestion.

Il faut souligner qu'en 2007 et 2008, le tirage d'emprunts nouveaux : 500.000 € en 2007 et 2008, a été inférieur au montant du capital remboursé : 932.228 € en 2007, 900.357 € en 2008.

Evolution de la fiscalité

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des bases imposables, des taux d'imposition et du produit des impôts votés.

Evolution des bases imposables

Années	TH		TFB		TFNB		TP		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
2001	13 326 864		9 069 545		38 813		3 505 314		25 940 536	
2002	13 811 000	3,63	9 425 000	3,92	35 600	-8,28	3 795 000	8,26	27 066 600	4,34
2003	14 310 000	3,61	9 721 000	3,14	30 400	-14,61	3 562 000	-6,14	27 623 400	2,06
2004	14 923 000	4,28	9 993 000	2,80	29 100	-4,28	3 452 000	-3,09	28 397 100	2,80
2005	15 273 000	2,35	10 200 000	2,07	26 700	-8,25	3 344 000	-3,13	28 843 700	1,57
2006	15 448 000	1,15	10 354 000	1,51	24 400	-8,61	3 473 000	3,86	29 299 400	1,58
2007	15 866 000	2,71	10 794 000	4,25	23 900	-2,05			26 683 900	-8,93
2008	16 196 342	2,08	11 172 599	3,51	27 889	16,69			27 396 830	2,67

Evolution des taux d'imposition

Années	TH		TFB		TFNB		TP	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
2001	16,18		14,37		58,53		15,45	
2002	16,51	2,00	14,66	2,00	59,70	2,00	15,76	2,00
2003	16,51	-	14,66	-	59,70	-	15,76	-
2004	16,51	-	14,66	-	59,70	-	15,76	-
2005	17,01	3,00	15,10	3,00	61,49	3,00	16,23	3,00
2006	17,01	-	15,10	-	61,49	-	16,23	-
2007	17,01	-	15,10	-	61,49	-		
2008	17,52	3,00	15,55	3,00	63,33	3,00		

Evolution du produit des impôts votés

Années	TH		TFB		TFNB		TP		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
2001	2 156 287		1 303 294		22 717		541 571		4 023 868	
2002	2 280 196	5,75	1 381 705	6,02	21 253	-6,44	598 092	10,44	4 281 246	6,40
2003	2 362 581	3,61	1 425 099	3,14	18 149	-14,61	561 371	-6,14	4 367 200	2,01
2004	2 463 787	4,28	1 464 974	2,80	17 373	-4,28	544 035	-3,09	4 490 169	2,82
2005	2 597 937	5,44	1 540 200	5,13	16 418	-5,50	542 731	-0,24	4 697 286	4,61
2006	2 627 705	1,15	1 563 454	1,51	15 004	-8,61	563 668	3,86	4 769 830	1,54
2007	2 698 807	2,71	1 629 894	4,25	14 696	-2,05			4 343 397	-8,94
2008	2 837 599	5,14	1 737 339	5,59	17 662	20,18			4 592 600	5,74

Renégociation de la dette

La renégociation de la dette a concerné 35 lignes d'emprunts en cours qui ont été regroupées en 4 lignes. Elle a permis de bénéficier de la baisse quasi constante des taux d'intérêts enregistrée sur cette période tout en conservant une liberté de négociation avec les organismes prêteurs. En effet, un emprunt à taux variable

est renégociable à tout moment à la demande de la commune alors qu'un prêt à taux fixe ne l'est qu'au premier anniversaire suivant sa première moitié de vie (un prêt en 15 ans est négociable seulement après 7,5 années de vie).

Cette stratégie de gestion de la dette s'est traduite aussi par une diminution volontaire du fonds de roulement et la recherche d'une trésorerie « zéro » pour éviter d'avoir en caisse des fonds d'emprunts inutilisés avec des charges financières correspondantes.

Pour optimiser cette gestion du fonds de roulement un échange d'information a été mis en place entre les services financiers de la commune et ceux du comptable afin de mobiliser les lignes d'emprunts votées au moment opportun.

Cette pratique est sans conséquence sur le rythme des travaux prévus. Compte tenu de la date du vote du budget fin mars, des délais des procédures d'appel d'offres, des disponibilités des entreprises la réalisation des travaux est étalée sur l'année. Les chantiers dans les équipements scolaires et sportifs doivent, impérativement, être conduits durant les vacances scolaires d'été, les autres sur le reste de l'année.

Il convient donc de préserver cette stratégie avec le concours des services de la Trésorerie.

Cette stratégie de gestion active a permis d'augmenter la capacité d'emprunt dans des limites tout à fait compatibles avec l'évolution des charges et des produits de fonctionnement sur la période 2001 à 2008.

Les trois tableaux ci-dessous retracent cette évolution.

Annuité de la dette en % des produits de fonctionnement

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
17,03	17,10	13,40	8,53	10,24	11,74	12,29	11,99

Source DGCP

Charges financières en % des charges de fonctionnement

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
6,11	5,35	3,94	3,45	3,97	4,69	4,63	5,25

Source DGCP

Charges financières en % des produits de fonctionnement

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
5,57	4,80	3,54	3,23	3,77	4,24	4,15	4,28

Source DGCP

Ainsi, la part des intérêts de la dette et du capital emprunté à rembourser par rapport aux produits de fonctionnement est moindre en 2008 qu'en 2001 et elle reste très mesurée. Il en est de même pour la part de charges financières dans les charges de fonctionnement et par rapport aux produits de fonctionnement.

Si le budget a bénéficié de la baisse des taux d'intérêts comme l'illustre les tableaux ci-dessus, il faut être très attentif à l'évolution des taux d'intérêts variables afin de conserver le bénéfice des économies réalisées jusqu'à présent.

L'Euribor 3 mois qui se situait en moyenne mensuelle à 3,751 en janvier 2007 a évolué jusqu'à 5,128 en octobre 2008 pour redescendre à 3,257 en décembre 2008 et se situer en dessous de 3 % depuis le début du mois de janvier 2009 (2,149 le 26 janvier). Ce jour, les taux fixes sont à 4 % pour une durée de 15 ans et 4,08 % pour une durée de 20 ans.

Au 1^{er} janvier 2009, l'encours de la dette comprend 7 emprunts à taux variables pour un montant total de 4,298 M€ et 19 emprunts à taux fixes pour un montant de 6,760 M€, soit 38,97 % de taux variables et 61,13 % de taux fixes.

Au 31 décembre 2001, la situation était inverse : l'encours à taux variable représentait 76,05 % de l'encours total avec 7,450 M€ et celui à taux fixe 23,95 % avec 2,345 M€.

La commune a donc sécurisé la dette depuis 2001 et réduit le nombre de lignes d'emprunts tout en recherchant le bénéfice de la baisse des taux d'intérêt.

Par ailleurs, il convient de souligner, ce qui n'est pas anecdotique dans le contexte actuel de crise financière que nous connaissons aujourd'hui, le caractère totalement sain de la dette communale. L'encours ne contient aucun produit structuré à risque, contrairement à ce qui est observé dans l'encours de dette de certaines collectivités.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

Le budget primitif 2009 sera préparé sur la base des évolutions prévues au titre du contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales mais aussi des mesures nouvelles concernant les concours financiers versés par l'Etat et inscrites dans la loi de finances pour 2009.

Il devra prendre en compte aussi les mesures ayant une incidence financière sur les dépenses de personnel, l'évolution des hausses de prix des achats des fournitures, des prestations de services et d'énergie nécessaires au fonctionnement des services qui affecteront le budget.

Les concours financiers dont notre commune bénéficie, comprennent :

- ▶ des dotations : la dotation forfaitaire, la dotation spéciale instituteur, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, la dotation globale d'équipement ;
- ▶ des compensations d'exonérations fiscales ;
- ▶ des dégrèvements d'impôts : exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordées aux personnes de condition modeste.

L'ensemble de ces concours financiers représentait en 2008 un montant de 2 475 573 €.

A ce jour, l'Etat n'a pas encore notifié la totalité des sommes que nous devons inscrire au budget primitif au titre des concours financiers.

Dotations 2008

Dotation forfaitaire des communes	2 016 108
Dotation spéciale instituteur	2 751
Dotation de solidarité rurale	86 767
Dotation nationale de péréquation	183 254
Dotation globale d'équipement	69 508
Compensation d'exonérations fiscales	117 185
TOTAL	2 475 573

La commune a bénéficié en 2008 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, à hauteur de 296.390 € du fait de la variation dans un sens favorable de l'application des critères de sélection qui ont permis à la commune de rester inscrite sur la liste des communes défavorisées pour leurs faibles recettes fiscales.

Comme chaque année, il n'est pas possible à ce jour de savoir si, en 2009, nous continuerons à bénéficier de ce fonds car sa répartition est effectuée chaque année par l'Assemblée Départementale au mois de novembre. Une seule chose est certaine, c'est que la commune bénéficie en cas de sortie de la liste des bénéficiaires, d'une allocation de garantie représentant 50 % de la somme perçue en 2008, soit 148.195 € (y compris la redevance des mines) ce qui représenterait tout de même une perte de recettes de 148.195 €. A ce stade, le budget primitif retiendra seulement, par prudence, l'allocation de garantie, soit 148.195 €. La deuxième partie sera reprise par une décision modificative en cours d'année si nous continuons à bénéficier du FDPTP

Le produit fiscal ne peut pas davantage être connu à ce jour car les bases fiscales imposables aux trois taxes (taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties) n'ont pas encore été notifiées par l'Etat. Le produit correspondant à ces trois taxes, perçu en 2008, s'élevait à 4.592.600 €. Il évoluera en fonction de l'évolution des bases imposables et de l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat (+ 2,5 % pour les propriétés bâties et 1,50 % pour les propriétés non bâties). Les taux d'imposition votés en 2008 seront reconduits en 2009.

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'Agglomération EUROP'ESSONNE perçoit la totalité de la taxe professionnelle en lieu et place de la commune y compris les compensations correspondant à la suppression de la part salaires, à la réduction de bases pour création d'établissement et à la réduction de la fraction imposable de recettes.

Afin d'assurer la neutralité financière de ce transfert de recettes et donner une garantie de ressources à la commune, la communauté reverse à la commune une attribution de compensation égale au produit de la taxe professionnelle perçue en 2006, majoré des rôles supplémentaires, de la moitié de l'évolution des bases imposables par rapport à l'année 2006 et réduite du montant des transferts de charges opérés. A ce titre, la commune a perçu en 2008 une attribution de compensation de 973.343 € qui sera réinscrite en 2009 à titre de provision.

La communauté d'agglomération a également décidé de créer une dotation de solidarité communautaire répartie en fonction de plusieurs critères : la population et le potentiel fiscal par habitant, les logements sociaux, le revenu moyen par habitant, l'effort fiscal et le potentiel financier. La commune a perçu en 2008 une dotation de solidarité communautaire de 85.461 €. Il est proposé de reconduire cette somme en attendant la délibération d'EUROP'ESSONNE pour 2009.

Les autres recettes de fonctionnement évolueront en fonction de l'activité des services et de l'ajustement des tarifs (restauration scolaire, APPS, centre de loisirs, locations, etc.) ou de l'activité économique (taxe sur l'électricité) ou du marché immobilier (droit de mutation sur les cessions à titre onéreux).

En 2008, les recettes encaissées au titre des prestations de service se sont élevées à 888.773 € (875 602 € en 2007), le produit de la taxe d'électricité a été de 139.324 € (133 865 € en 2007), celui des droits de mutation de 393.552 € (441 166 € en 2007) et le produit de la taxe sur les ordures ménagères de 1.106.268 € (1 067 793 € en 2007).

Il reste donc à ce jour, en ce qui concerne les recettes, des informations importantes à recueillir auprès des services de l'Etat pour arrêter le montant total des recettes et l'équilibre du budget.

Les dépenses de fonctionnement seront ajustées aux besoins et aux recettes attendues.

Les dépenses de personnel qui représentaient en 2008 37,74 % des dépenses totales progresseront d'environ 4 %, soit + 173.000 € sous l'effet conjugué de la revalorisation des échelles de rémunération (notamment celle des agents de catégories C), du SMIC, de celles des charges sociales et du G.V.T. pour s'établir à 4.455.000 €.

La dotation des charges à caractère général qui regroupe les achats de biens et services sera ajustée aux besoins. La dépense en 2008 a été de 3.648.407 €.

La subvention d'équilibre versée au CCAS sera adaptée aux besoins.

Au total, les dépenses et les recettes de fonctionnement devront être ajustées pour dégager un solde nécessaire au financement de l'annuité de la dette évaluée à 1.377.100 € (dont 517.100 € pour les intérêts et 860.000 € pour le capital) et une épargne nette qui viendra financer pour partie les dépenses d'équipement afin de contenir le recours à l'emprunt.

Le budget d'investissements pour 2009 verra se poursuivre la réalisation de la deuxième opération prévue au contrat régional et qui concerne la rénovation du clocher de l'église St-Leu St-Gilles.

Ce chantier doit se terminer vers le mois de septembre. Le coût estimatif des travaux, chiffré à 724.000 € TTC, a été inscrit au budget primitif 2008. Les dépenses déjà mandatées s'élèvent à 154.292 €, il resterait donc 569.708 € à payer pour solder cette opération en 2009.

Il conviendra de prévoir la réalisation du bâtiment de vestiaires du Breuil et des locaux destinés à accueillir le service jeunesse dont les dossiers de financement ont été présentés au Conseil Général et à la Région dans le cadre d'un avenant au Contrat Régional.

Les crédits correspondants à la réhabilitation des courts de tennis et à la rénovation des feux de signalisation devront être prévus conformément au contrat triennal signé avec le Conseil Général.

Les autres dépenses d'investissement concerneront l'entretien de la voirie, des bâtiments et des équipements sociaux, scolaires, culturels et sportifs. Elles seront financées par les recettes traditionnelles d'investissement, l'épargne et la mobilisation de besoins de financement.

L'attribution au titre du FCTVA pour 2009 s'élèvera à 291.988 €. Elle est calculée sur le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2007.

Le montant des recettes de la taxe locale d'équipement et de la dotation aux amortissements sont évaluées respectivement à 55.000 € et 249.081 €.

La subvention au titre de la dotation globale d'équipement a été sollicitée pour parfaire le financement des dépenses liées à la réalisation des locaux destinés à la jeunesse. Elle s'élèverait à 51 382 €.

Enfin, dans la mesure où les écritures du compte administratif de l'année 2008 auront pu être arrêtées par le receveur municipal et les services municipaux, les résultats de celui-ci seront pris en compte dans le budget primitif pour 2009.

Une situation provisoire du compte administratif fait ressortir, à ce jour, un solde positif à la section de fonctionnement de 387.109,50 € et à la section d'investissement un besoin de 157.496,51 €. Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 1.233.838,88 € en dépenses et à 1.238.728,00 € en recettes.

Au total, le compte administratif 2008 du budget ville présente un résultat excédentaire de 234.502,11 € qui sera repris au budget primitif pour 2009.

En ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement, le compte administratif 2008 fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 77.084,11 € et un besoin de financement de 88.812,41 € constaté à la section d'investissement.

Au total, le compte administratif 2008 du budget de l'eau et de l'assainissement présente un résultat déficitaire de 11.728,30 €. En intégrant les restes à réaliser en investissement (213.419,39 € en dépenses et 249.781 € en recettes) le résultat de clôture devient excédentaire de 24.563, 31 €.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe concerneront l'entretien des réseaux et le versement de nos cotisations aux syndicats intercommunaux. Les dépenses d'investissements porteront sur des gros travaux d'entretien sur les collecteurs communaux et de mise aux normes des raccordements de certains bâtiments communaux.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie vient de faire savoir qu'elle accorde une subvention pour la mise en conformité des branchements eau des bâtiments communaux suivants :

- ▶ les écoles maternelle et élémentaire Paul Valéry, y compris les logements de fonction du 13 Cours du Général de Gaulle ;
- ▶ le pavillon du gardien du cimetière ;
- ▶ le gymnase Pompidou ;
- ▶ le stade du Breuil et le logement du gardien ;
- ▶ le dépôt municipal.

Le montant retenu des travaux subventionnables est de 250.000 € TTC, le taux de subvention de 35 %, soit une subvention d'un montant de 73.150 €. Cette subvention vient s'ajouter à celle allouée par le SIVOA.

Ainsi, les travaux inscrits au budget primitif 2008 vont pouvoir être engagés très prochainement. Ceux concernant l'école primaire Paul Valéry et les logements de fonction seront inscrits au BP 2009.

En conclusion, malgré les fortes contraintes financières qui pèseront sur le budget de la commune pour l'année 2009, celui-ci sera arrêté avec le même souci de rigueur que les précédents budgets.

L'objectif consiste à :

- ▶ maîtriser quotidiennement les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- ▶ maîtriser l'impôt perçu par la commune ;
- ▶ affecter l'impôt local et l'ensemble des ressources à l'entretien des équipements collectifs ;
- ▶ continuer à améliorer, sans cesse, la qualité des services municipaux offerts aux Spinoliens.

Telles sont les orientations budgétaires proposées pour l'année 2009 et dont il est proposé de prendre acte.

M. Gallet indique que le dossier présenté est de qualité mais que dans la partie « bilan des travaux réalisés de 2001 à 2008 », il aurait préféré avoir des tableaux chiffrés à la place de tableaux indicatifs contenant des croix. M. le Maire précise que les informations chiffrées agrégées figurent dans les tableaux joints aux dossiers qui ont été remis aux Conseillers.

Mme Mezzarobba indique que le gymnase G. Pompidou a bénéficié de plusieurs travaux de réfection alors que rien ne semble avoir été fait pour le gymnase A. Mimoun. M. le Maire répond à cela que trois grosses opérations seront à réaliser pour ce gymnase, à savoir des travaux concernant la chaufferie, l'isolation thermique et phonique ainsi que la réfection de la couverture. Il s'agit de trois gros chantiers onéreux qu'il faudra peut-être intégrer dans un contrat avec le Conseil Général pour bénéficier de subventions.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour 2009 de la ville et de l'eau et de l'assainissement.

• **MOTION CONCERNANT L'AMELIORATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES EN ESSONNE**

M. le Maire indique que cette motion votée à l'unanimité par le Conseil Général concerne l'amélioration des transports ferroviaires en Essonne suite aux nombreux et croissants dysfonctionnements des lignes B, C et D du RER subis par les usagers Essonniers et non pris en compte par le STIF, RFF ou la SNCF.

Elle a pour objet de confirmer la mobilisation du Conseil municipal pour participer à une concertation sur l'organisation des transports en Essonne afin que les problèmes rencontrés soient traités de façon prioritaire par l'ensemble des acteurs du Département, de la Région, de l'Etat et de tous les responsables des transports en Ile de France ;

Elle a pour objet aussi d'affirmer que pour les Essonniers, usagers de la grande couronne, les investissements doivent être prioritairement dirigés vers l'existant ; réhabilitation des infrastructures et accélération du renouvellement des matériels roulants, plutôt que vers des infrastructures nouvelles en petite couronne.

Par cette motion, il est également demandé à l'Etat, dans le cadre du plan de relance comme cela a été fait pour le RER A, que soient complétés les financements du plan de mobilisation de la région Ile de France concernant :

- le schéma directeur de la ligne C
- des financements supplémentaires pour la ligne D du RER
- des financements complémentaires pour le tram-train Massy-Evry

Enfin, cette motion demande qu'un comité de ligne soit mis en place pour la ligne C du RER, et refuse toute modification des schémas directeurs des lignes B, C et D du RER qui aboutiraient à une dégradation des conditions de trajets pour les usagers et un allongement des délais pour rejoindre Paris.

La motion est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h25.